

**Commission économique pour l'Afrique
Comité d'experts de la Conférence des ministres africains
des finances, de la planification et du développement économique**

Quarante-quatrième réunion
Tanger (Maroc) (hybride), 28-30 mars 2026

Point 6 e) de l'ordre du jour provisoire*

**Questions statutaires : Projets de plan-programme
et de budget-programme pour 2027****Projet de plan-programme pour 2027, exécution du
programme en 2025 et projet de budget-programme
pour 2027******I. Projet de plan-programme pour 2027, exécution du
programme en 2025 : résumé****A. Introduction**

1. Le projet de plan-programme pour 2027 de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) est soumis à l'examen de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique. Une fois examiné par la Conférence des ministres, ce projet de plan-programme sera examiné par le Comité du programme et de la coordination, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et la Cinquième Commission de l'Assemblée générale. Il sera ensuite soumis à l'Assemblée générale pour approbation.

2. Le présent document comporte un résumé du projet de plan-programme pour 2027, accompagné d'un exposé général du mandat et de la stratégie de la Commission, ainsi que des ajustements apportés au plan-programme conformément à l'Initiative ONU80, et un aperçu des résultats obtenus par la Commission en 2025 et de ses projets de plans pour 2027. Lors de l'élaboration du projet de plan-programme, il a été tenu compte des principaux cadres mondiaux et régionaux, notamment le Programme de développement durable à l'horizon 2030¹, de l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons, de l'Union africaine, du Pacte pour l'avenir², du Pacte numérique mondial³, de la Déclaration sur les générations futures⁴, de l'Accord de Paris sur les changements climatiques⁵, de l'Engagement de Séville⁶ et de la Déclaration

* E/ECA/COE/44/1/Rev.1.

** Le présent document est un résumé du projet de plan-programme pour 2027, de l'exécution du programme en 2025 et du projet de budget-programme pour 2027 de la Commission économique pour l'Afrique, dont l'intégralité des textes est en cours d'examen par la Division de la planification des programmes et du budget.

¹ Résolution 70/1 de l'Assemblée générale.

² Résolution 79/1 de l'Assemblée générale.

³ Ibid., annexe I.

⁴ Ibid., annexe II.

⁵ Voir FCCC/CP/2015/10/Add.1, décision 1/CP.21, annexe.

⁶ Résolution 79/323 de l'Assemblée générale, annexe.



politique de Doha issue du deuxième Sommet mondial pour le développement social ⁷.

B. Orientations générales

1. Mandat

3. Conformément à la résolution 671 A (XXV) du Conseil économique et social, par laquelle a été créée la CEA, la Commission a pour mandat de promouvoir le développement économique et social de ses États membres, en favorisant l'intégration intrarégionale et en encourageant la coopération internationale en faveur du développement de l'Afrique. Les travaux de la CEA s'inspirent également des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et des résolutions adoptées dans le cadre de sa structure intergouvernementale, qui comprend la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique ainsi que ses organes subsidiaires.

2. Stratégie et facteurs externes pour 2027

4. En 2027, la CEA continuera de concentrer ses efforts sur les cinq orientations stratégiques suivantes :

a) Mettre à profit les connaissances pour renforcer l'élaboration des politiques ;

b) Définir des moyens d'action, en particulier des politiques macroéconomiques, pour favoriser une industrialisation durable et la diversification de l'économie ;

c) Promouvoir l'utilisation de données et de statistiques, concevoir des modèles de financement et soutenir le développement du capital humain et des infrastructures physiques et sociales ;

d) Renforcer l'intégration régionale et promouvoir les biens publics régionaux, en mettant l'accent sur l'inclusion sociale ;

e) Défendre la position commune de l'Afrique sur la scène mondiale, tout en contribuant aux débats sur la gouvernance mondiale.

5. La CEA intensifiera le soutien qu'elle apporte à ses États membres dans les domaines de la politique macroéconomique et du financement du développement ; de l'intégration régionale, de la diversification économique et de l'industrialisation ; du développement des infrastructures, notamment énergétiques ; de la technologie, de l'innovation et de la connectivité ; ainsi que de l'action climatique et de la sécurité alimentaire, en accordant parallèlement une attention aux thèmes transversaux que sont les données et les statistiques et les dimensions sociales, y compris l'égalité hommes-femmes.

6. Pour mener à bien ces priorités, la CEA mobilisera ses fonctions de concertation, de centre de réflexion et d'appui opérationnel. Elle s'appuiera sur son pouvoir de mobilisation, grâce à des manifestations telles que le Forum régional africain pour le développement durable et la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique ; elle exercera sa fonction de centre de réflexion en conduisant des recherches interdisciplinaires et des analyses politiques ; et elle assumera ses fonctions opérationnelles en offrant un soutien politique et technique sur mesure, souvent en collaboration avec les bureaux des coordonnateurs et coordonnatrices résident(e)s et d'autres entités du système des Nations Unies. La Commission continuera de mettre ses travaux en adéquation avec les principaux cadres internationaux et régionaux, tels que le Programme 2030 et l'Agenda 2063, l'Accord de Paris, l'Engagement de Séville et la Déclaration politique de Doha.

⁷ Résolution 80/5 de l'Assemblée générale, annexe.

7. La CEA entretiendra une coopération étroite avec la Commission de l'Union africaine et la Banque africaine de développement et renforcera ses partenariats avec les organisations régionales et sous-régionales, les banques centrales, les universités, les groupes de réflexion, la société civile et le secteur privé. Elle étendra la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire, sur la base des principes de complémentarité et d'impact. En tant que structure assurant la coprésidence de la plateforme de collaboration régionale pour l'Afrique, la CEA renforcera sa collaboration avec les entités des Nations Unies œuvrant dans la région et travaillera en étroite collaboration avec les coordonnateurs et coordonnatrices résident(e)s et les équipes de pays des Nations Unies pour répondre aux besoins des pays.

8. Le plan 2027 repose sur les hypothèses selon lesquelles les États membres de la CEA se mobiliseront activement et adopteront les outils, modèles et recommandations mis en avant par la Commission, et que la collaboration entre les gouvernements, les partenaires de développement et l'Organisation des Nations Unies garantira un financement adéquat et efficace des objectifs de développement en commun.

9. Les priorités de nature transversale porteront sur l'intégration systématique, dans les programmes et activités de la CEA, de l'égalité des sexes et de l'autonomisation économique des femmes et des jeunes, avec l'appui d'une assistance technique ciblée, ainsi que sur l'intégration de la question du handicap, conformément à la stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap, afin de garantir l'accessibilité, la participation et l'inclusion dans l'ensemble des programmes et activités de la Commission.

3. Ajustements découlant de l'Initiative ONU80

10. Le 11 mars 2025, le Secrétaire général a lancé l'Initiative ONU80, qui a été saluée par l'Assemblée générale dans sa résolution 79/318. Cette initiative représente un effort majeur de réforme à l'échelle du système des Nations Unies visant à le rendre plus agile, plus cohérent et plus réactif dans un contexte de raréfaction des ressources et de complexité croissante à l'échelle mondiale. Elle se concentre sur l'amélioration de l'efficacité opérationnelle, la rationalisation des mandats et l'étude de réalignements structurels pour renforcer son impact. Pour donner suite à l'Initiative, la CEA a apporté des changements organisationnels à son programme et à sa structure afin de mieux épauler ses États membres et de faciliter la cohérence, l'agilité, la réactivité et les effets progressifs. La CEA a également entrepris des réalignements supplémentaires au-delà du processus de l'ONU80, en vue d'améliorer encore l'efficacité et l'efficacité. Des précisions sur ces réalignements vous seront fournies dans la note administrative du Secrétaire exécutif (qui paraîtra prochainement) sur les récents changements organisationnels de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique.

C. Exécution en 2025 : Aperçu par sous-programme

11. En termes de réalisations majeures, dans le cadre du sous-programme 1 (politiques macroéconomiques, financement et gouvernance), la CEA a collaboré avec la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement pour élaborer des stratégies nationales de financement et de plans de mise en œuvre visant à orienter la mobilisation de financements durables et abordables, tout en maîtrisant les risques d'endettement à Cabo Verde et aux Comores.

12. Dans le cadre du sous-programme 2 (intégration régionale et commerce), un appui a été fourni à l'Éthiopie pour renforcer sa capacité opérationnelle à commercer dans le cadre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) en s'attaquant aux goulets d'étranglement en matière de politique, de réglementation et de mise en œuvre

qui nuisent au commerce des biens et des services. De ce fait, l'Éthiopie est dans une meilleure position pour mettre en œuvre les engagements pris dans le cadre de l'Accord, réduire les coûts commerciaux et s'intégrer progressivement aux marchés intra-africains, en soutenant la croissance inclusive, la création d'emplois et la transformation structurelle, conformément aux priorités de développement nationales et aux objectifs d'intégration continentale.

13. Dans le cadre du sous-programme 3 (technologie, innovation, connectivité et développement des infrastructures), la CEA a renforcé l'élaboration de politiques numériques fondées sur des données probantes en dotant les décideurs africains d'outils analytiques et de travaux de recherche démontrant comment les réformes fiscales appliquées au secteur des technologies de l'information et de la communication (TIC) pouvaient élargir l'accès au numérique, stimuler le produit intérieur brut et l'emploi, et augmenter les recettes fiscales globales grâce à une base d'imposition plus large.

14. Dans le cadre du sous-programme 4 (données et statistiques), la capacité des pays africains à produire des statistiques économiques intégrées a été renforcée, ce qui a permis d'incorporer 10 pays dans le tableau continental africain des entrées-sorties, avec des indicateurs sur le commerce en valeur ajoutée conçus pour mieux éclairer les politiques commerciales et d'intégration régionale.

15. Dans le cadre du sous-programme 5 (changements climatiques, sécurité alimentaire et gestion des ressources naturelles), un appui a été fourni à la Côte d'Ivoire et au Ghana pour l'alignement et la validation d'un cadre fondé sur des données probantes en vue de renforcer les chaînes de valeur agricoles régionales et le développement agro-industriel, d'améliorer la cohérence des politiques, la préparation aux investissements et l'intégration régionale sous l'impulsion de l'Accord portant création de la ZLECAf.

16. Dans le cadre du sous-programme 6 (autonomisation économique des femmes et des jeunes), les systèmes de statistiques et de suivi du Burundi et du Soudan du Sud dans ce domaine ont été améliorés en renforçant les capacités nationales, en améliorant la coordination et en soutenant l'adoption de l'ensemble minimum d'indicateurs de genre pour l'Afrique, afin de permettre l'établissement de rapports plus systématiques et plus pertinents en matière d'égalité des sexes.

17. Dans le cadre du sous-programme 7 (activités sous-régionales au service du développement), composante 1 (activités sous-régionales en Afrique du Nord), la capacité des pays africains en matière de financements durables et de gestion de la dette publique a été renforcée en recourant à l'apprentissage par les pairs des instruments d'investissement novateurs et en soutenant les réformes nationales, y compris l'élaboration de la stratégie de la dette à moyen terme en Égypte pour réduire la dépendance du pays à l'égard de la dette. Dans le cadre de la composante 2 (activités sous-régionales en Afrique de l'Ouest), la CEA a appuyé l'intégration de l'Accord portant création de la ZLECAf dans les cadres juridiques nationaux en alignant les plans nationaux de développement sur les priorités régionales et en favorisant la mise en place de chaînes de valeur régionales. Ces efforts ont permis de traduire les engagements pris dans le cadre de l'Accord en actions concrètes propices à l'industrialisation, à la création de valeur ajoutée et à l'expansion du commerce régional dans toute l'Afrique de l'Ouest. Dans le cadre de la composante 3 (activités sous-régionales en Afrique centrale), Sao Tomé-et-Principe a pu valider et adopter ses premiers comptes satellites du tourisme, renforçant ainsi la capacité du pays à mesurer la contribution du tourisme au produit intérieur brut et à éclairer les financements durables, la planification et la prise de décisions. Dans le cadre de la composante 4 (activités sous-régionales en Afrique de l'Est), l'intégration régionale a progressé grâce au soutien apporté

à la mise en place par la Somalie de la ZLECAf. Les travaux menés dans le cadre de cette composante ont également contribué à l'adhésion de ce pays à la Communauté de l'Afrique de l'Est et au lancement de la Vision 2060 à l'horizon du centenaire, qui vise à transformer la Somalie en un pays pacifique, inclusif et à revenu intermédiaire d'ici à 2060. Dans le cadre de la composante 5 (activités sous-régionales en Afrique australe), la compétitivité du secteur privé et des microentreprises et petites et moyennes entreprises a été renforcée grâce au soutien apporté au développement et au lancement de la plateforme en ligne dédiée au commerce, à l'investissement et à la technologie de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), un outil numérique qui facilite le commerce, l'investissement, l'accès à la technologie et l'intégration des marchés régionaux.

18. Dans le cadre du sous-programme 8 (développement économique et planification), les capacités nationales et régionales à concevoir des systèmes de protection sociale intégrés, durables sur le plan budgétaire et tenant compte de la dimension hommes-femmes ont été renforcées, ce qui a permis d'élaborer des projets de stratégies nationales de protection sociale au Cameroun, au Sénégal et au Zimbabwe et d'accroître la cohérence des politiques dans 48 États africains.

19. Dans le cadre du sous-programme 9 (pauvreté et politique socioéconomique), la CEA a apporté son aide à la consolidation d'une position africaine commune sur les priorités du développement social, en veillant à ce que les perspectives africaines en matière de réduction de la pauvreté, d'emplois décents et de développement du capital humain guident les engagements pris lors du deuxième Sommet mondial pour le développement social.

D. Programme de travail

1. Sous-programme 1 : Politiques macroéconomiques, financement et gouvernance

20. Dans le cadre de ce sous-programme et pour parvenir à une transformation structurelle et à une croissance inclusive en Afrique grâce à une planification du développement renforcée et efficace, à l'analyse de la politique macroéconomique, à l'amélioration de la gouvernance et de la gestion économiques et à un financement privé et public innovant, La CEA entreprendra les activités suivantes :

a) Appuyer ses États membres dans des domaines liés à la politique macroéconomique, à la gouvernance économique, à la planification du développement et au financement innovant des secteurs public et privé ;

b) Aider ses États membres à suivre les avancées dans la mise en œuvre du Programme 2030, de l'Agenda 2063 et du Programme d'action de Doha en faveur des pays les moins avancés, ainsi qu'à concevoir et à mettre en œuvre des plans nationaux de développement et à en surveiller la réalisation ;

c) Fournir une assistance technique, des activités de renforcement des capacités et des orientations visant à améliorer la planification du développement, à promouvoir une gestion transparente et responsable des finances publiques, à développer des solutions novatrices et durables en matière de financement et de marché des capitaux, à améliorer le risque souverain et les cadres de notation de crédit, et à renforcer les compétences en vue d'une urbanisation durable ;

d) Renforcer les capacités de ses États membres à concevoir et mettre en œuvre des cadres de gouvernance et de gestion financière qui favorisent une plus forte résilience économique ;

e) Publier des produits de connaissance et des documents techniques pertinents pour les politiques, étayés par des travaux de recherche et des outils de modélisation macroéconomique, afin de soutenir l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes et de renforcer la capacité de prévision.

21. En 2027, le principal résultat attendu dans ce domaine concernera l'amélioration de la gouvernance économique et financière afin de renforcer la transformation structurelle et le développement inclusif.

2. Sous-programme 2 : Intégration régionale et commerce

22. Dans le cadre de ce sous-programme, afin de renforcer la coopération et l'intégration régionales entre ses États membres grâce à une intensification des échanges commerciaux, à l'amélioration de l'industrialisation et à un accroissement des investissements, la CEA entreprendra les activités suivantes :

a) Fournir des services consultatifs et une assistance technique à ses États membres sur l'accès au marché et les débouchés commerciaux découlant de l'Accord portant création de la ZLECAf ;

b) Élaborer et diffuser des moyens d'action, des produits analytiques et des orientations techniques afin de favoriser la diversification, la création de valeur ajoutée et le développement de groupements industriels et manufacturiers à l'appui du Plan d'action pour le développement industriel accéléré de l'Afrique ;

c) Dispenser des formations relatives à la mise en œuvre des cadres de coopération régionale existants, en mettant particulièrement l'accent sur les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les communautés économiques régionales ;

d) Fournir des services consultatifs et une assistance technique à ses États membres et aux communautés économiques régionales en matière d'intégration régionale, de politiques de concurrence nationales, régionales et continentales, de politiques de propriété intellectuelle et de mesures visant à faciliter les investissements.

23. En 2027, le principal résultat attendu dans ce domaine concernera l'amélioration des politiques nationales et des environnements institutionnels propices à la participation du secteur privé au commerce intra-africain dans le cadre de la ZLECAf.

3. Sous-programme 3 : Technologie, innovation, connectivité et développement des infrastructures

24. Dans le cadre de ce sous-programme, afin de faire progresser la croissance inclusive, le développement durable et la transformation économique en Afrique en misant sur la science, la technologie et l'innovation, l'amélioration de la connectivité, la logistique et le développement des infrastructures, la CEA entreprendra les activités suivantes :

a) Mener des travaux de recherche et d'analyse concernant les tendances numériques sur tout le continent, y compris les technologies nouvelles et émergentes et concernant l'état des infrastructures énergétiques, des infrastructures de transport et des infrastructures liées aux TIC aux niveaux national et régional ainsi que l'incidence de la logistique et de la connectivité sur le développement économique ;

b) Fournir une assistance technique et des services consultatifs à ses États membres, à l'Union africaine et à ses organes, ainsi qu'aux organisations sous-régionales sur les questions ci-après : la conception et la mise en œuvre de cadres réglementaires favorisant les systèmes numériques et de politiques en matière de science, de technologie et d'innovation ; la mise en place d'un environnement universitaire et entrepreneurial dans le domaine de la science,

de la technologie et de l'innovation grâce à des partenariats et à des initiatives de renforcement des capacités ; la mise en œuvre du Programme de développement des infrastructures en Afrique et la conception de cadres réglementaires visant à accroître les investissements du secteur privé ; le développement des infrastructures et des services de transport, en mettant l'accent sur la libéralisation du transport aérien intra-africain dans le cadre du Marché unique du transport aérien africain et sur la transformation numérique des infrastructures de transport ; et le développement des infrastructures visant à améliorer l'accès à l'énergie, à faire progresser le développement des marchés et à favoriser la transition vers les sources d'énergie renouvelables.

25. En 2027, le principal résultat attendu dans ce domaine concernera le renforcement des politiques d'infrastructures et l'intégration des technologies de pointe afin d'améliorer la prestation de services et la productivité.

4. Sous-programme 4 : Données et statistiques

26. Dans le cadre de ce sous-programme, afin renforcer la production, la diffusion et l'utilisation de données, de statistiques et d'informations géospatiales crédibles aux niveaux national, régional et mondial en vue d'une élaboration des politiques et d'une prise de décisions fondées sur des données probantes, la CEA entreprendra les activités suivantes :

a) Apporter un appui aux systèmes statistiques nationaux des pays africains dans la transformation de leurs méthodes de gouvernance et de gestion des données en dématérialisant les processus de production de données et en fournissant une assistance technique et des formations pour la conception et la mise en œuvre de stratégies nationales aux fins du développement de la statistique et des infrastructures nationales de données géospatiales au moyen des cadres d'information géospatiale intégrés correspondants ;

b) Maintenir et actualiser régulièrement des bases de données accessibles au public au moyen de données, de statistiques et d'informations géospatiales harmonisées et ventilées par lieu sur des sujets tels que l'économie, la démographie, les indicateurs sociaux, l'environnement et d'autres indicateurs africains nécessaires au suivi du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 ;

c) Dispenser des formations et mettre à la disposition des États membres et de leurs organismes nationaux de statistique des plateformes pour l'échange d'informations et de bonnes pratiques ;

d) Fournir des orientations et renforcer les capacités en matière de données, de statistiques et d'informations géospatiales afin d'aider ses États membres à améliorer le suivi et la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 et la communication d'informations à ce sujet.

27. En 2027, le principal résultat attendu dans ce domaine concernera le renforcement des systèmes nationaux de statistique afin de soutenir la production et l'utilisation régulières de produits statistiques novateurs pour la prise de décisions fondées sur des données probantes.

5. Sous-programme 5 : Changements climatiques, sécurité alimentaire et ressources naturelles

28. Dans le cadre de ce sous-programme, afin de renforcer la résilience aux changements climatiques, d'assurer la sécurité alimentaire et de faire progresser le développement inclusif et durable en misant sur les terres, les ressources naturelles et les économies verte et bleue, la CEA entreprendra les activités suivantes :

a) Mener des travaux de recherche et d'analyse et apporter une assistance technique et des services consultatifs à ses États membres dans les domaines suivants : les liens de production induits par le secteur minier et les

politiques minières ; l'économie circulaire et les économies verte et bleue dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté, y compris une aide à la réalisation d'examen nationaux et locaux volontaires ; le renforcement de la résilience aux changements climatiques et la réduction de la vulnérabilité aux catastrophes ; la modélisation des conséquences économiques des changements climatiques en vue de la mise en œuvre des contributions déterminées au niveau national ; la gouvernance foncière et la sécurité foncière, y compris l'utilisation d'outils fondés sur les systèmes d'information géographique ; et la transformation de l'agriculture et des systèmes alimentaires, y compris le financement, la réduction des risques, les chaînes de valeur régionales, les parcs agricoles communs et l'agro-industrialisation ;

b) Organiser des activités d'apprentissage entre pairs, des concertations et des rencontres régionales pour la recherche de consensus, et accompagner les universités et les instituts de recherche d'Afrique dans la production de connaissances dans les domaines susmentionnés.

29. En 2027, le principal résultat attendu dans ce domaine concernera le renforcement de l'ambition climatique, de l'investissement et de l'action climatique grâce à l'utilisation d'instruments institutionnels améliorés alignés sur les priorités climatiques de l'Afrique.

6. Sous-programme 6 : Autonomisation économique des femmes et des jeunes

30. Dans le cadre de ce sous-programme, pour parvenir à l'autonomisation économique des femmes et des jeunes en Afrique, en améliorant la conception et la mise en œuvre de politiques et de programmes inclusifs et résilients par ses États membres, conformément aux plans nationaux de développement et aux stratégies, ainsi qu'aux engagements pris aux niveaux mondial et régional, la CEA entreprendra les activités suivantes :

a) Mener des travaux de recherche, fournir des services consultatifs techniques et renforcer les capacités sur les questions relatives à l'autonomisation économique des femmes et des jeunes, notamment l'inclusion financière, la dématérialisation des services, l'éducation et l'entrepreneuriat ;

b) Soutenir ses États membres pour l'intégration des perspectives de genre et de celles relatives aux jeunes dans les politiques, programmes et cadres de développement de tous les secteurs, ainsi que pour mesurer les avancées et rendre compte des engagements pris aux niveaux mondial, régional et national en matière d'égalité des sexes, d'autonomisation des jeunes et d'inclusion sociale ;

c) Renforcer les capacités des femmes et des jeunes entrepreneurs ainsi que des microentreprises et des petites et moyennes entreprises détenues par des femmes et des jeunes en matière de compétences numériques, de contenu créatif, de commercialisation en ligne, de maîtrise des outils financiers, de commerce électronique et d'utilisation d'outils, de services et de plateformes numériques, y compris l'intelligence artificielle.

31. En 2027, le principal résultat attendu dans ce domaine concernera l'autonomisation des femmes et des jeunes entrepreneurs en capitalisant sur la transformation numérique.

7. Sous-programme 7 : Activités sous-régionales au service du développement

a) Composante 1 : Activités sous-régionales en Afrique du Nord

32. Dans le cadre de cette composante, afin de promouvoir la croissance inclusive et le développement durable en Afrique du Nord en renforçant la diversification économique, la gestion des finances publiques et l'intégration

régionale et en améliorant la reconnaissance des qualifications et des compétences des travailleuses et travailleurs migrants, la CEA entreprendra les activités suivantes :

a) Élaborer des politiques, des stratégies et des réformes fondées sur des données probantes et fournir une assistance technique en ce qui concerne la diversification de l'économie et la mise en œuvre de l'Accord portant création de la ZLECAf, en partenariat avec les ministères du commerce et l'Union africaine, ainsi que des économies résilientes et inclusives ;

b) Fournir des services consultatifs et organiser des consultations sous-régionales sur la mobilisation des ressources nationales, la gestion des finances publiques et de la dette et les financements durables ;

c) Fournir une assistance technique, des services consultatifs et des formations sur l'analyse, la formulation de politiques fondées sur des données probantes et l'élaboration de cadres appropriés pour intégrer et mieux exploiter les contributions économiques des communautés de la diaspora ;

d) Mener des travaux de recherche et d'analyse sur les défis auxquels se heurtent les pays d'Afrique du Nord à revenu intermédiaire, en mettant l'accent sur le développement et le financement de la lutte contre les changements climatiques, le capital humain, la création d'emplois, la transformation numérique et l'économie verte dans le contexte du développement durable.

33. En 2027, le principal résultat attendu dans ce domaine concernera des actions visant à optimiser la mobilisation de la diaspora et les sources alternatives de financement du développement.

b) Composante 2 : Activités sous-régionales en Afrique de l'Ouest

34. Dans le cadre de cette composante, afin de promouvoir un développement inclusif en Afrique de l'Ouest en renforçant la capacité des pays d'intégrer la dynamique démographique dans les politiques et les processus de planification et d'approfondir l'intégration régionale, la CEA entreprendra les activités suivantes :

a) Apporter des connaissances, des outils et des recommandations en matière d'accélération de la transition démographique et des effets connexes sur le développement durable et la résilience aux changements climatiques, dans des domaines tels que ceux de la dynamique démographique, des migrations, de la santé et de la mortalité, du vieillissement et des conditions de vie, de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes et des filles, des jeunes, ainsi que de la paix durable et de la résilience ;

b) Instaurer des dialogues de haut niveau avec les pays et leur fournir un soutien technique, renforcer leurs capacités sur les questions d'intégration régionale, notamment la mise en œuvre de l'Accord portant création de la ZLECAf, la planification du développement et l'élaboration de cadres budgétaires qui tiennent compte du dividende démographique, en mettant l'accent sur l'autonomisation des femmes et des jeunes.

35. En 2027, le principal résultat attendu dans ce domaine concernera l'amélioration des systèmes nationaux de budgétisation et de contrôle afin d'exploiter le dividende démographique.

c) Composante 3 : Activités sous-régionales en Afrique centrale

36. Dans le cadre de cette composante, afin de développer les secteurs de l'industrie manufacturière et des services à haute valeur ajoutée et d'accroître la part des produits échangeables et manufacturés dans les exportations totales, de renforcer les chaînes de valeur régionales et d'améliorer la compétitivité et la productivité des économies locales pour accélérer la diversification économique et la transformation structurelle en Afrique centrale, la CEA

entreprendra les activités suivantes :

a) Fournir une assistance technique et des services consultatifs à ses États membres et aux communautés économiques régionales pour la formulation et la mise en œuvre de plans nationaux et sous-régionaux de développement et de stratégies de diversification économique ; traduire les stratégies nationales et régionales de mise en œuvre de l'Accord portant création de la ZLECAF en projets spécifiques et susceptibles d'être financés ; transformer les couloirs de transport en couloirs de développement ; développer les infrastructures liées aux TIC et les cadres réglementaires pour la transition numérique ; veiller à ce que les instruments commerciaux de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale et ceux de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale soient harmonisés les uns avec les autres ; et promouvoir l'utilisation durable des actifs du capital naturel pour soutenir la création de valeur ;

b) Collaborer avec le secteur privé, les groupes de réflexion sous-régionaux et les communautés économiques régionales dans les domaines susmentionnés, et former ses États membres et les équipes de pays des Nations Unies à l'utilisation de la boîte à outils pour la planification intégrée et l'établissement de rapports.

37. En 2027, le principal résultat attendu dans ce domaine concernera la mobilisation de financements durables grâce au renforcement des partenariats stratégiques, afin de soutenir les initiatives de diversification de l'économie.

d) Composante 4 : Activités sous-régionales en Afrique de l'Est

38. Dans le cadre de cette composante, afin de renforcer l'intégration régionale en Afrique de l'Est en faisant progresser la mise en œuvre de l'Accord portant création de la ZLECAF, en accroissant les investissements intrarégionaux, en exploitant l'économie bleue et en dynamisant le tourisme, la CEA entreprendra les activités suivantes :

a) Apporter un appui aux pays et aux communautés économiques régionales par la création de connaissances, l'assistance technique, le renforcement des capacités et la concertation sur l'élaboration et la mise en œuvre effective de stratégies nationales et régionales liées à la ZLECAF ;

b) Renforcer les capacités du secteur privé de participer efficacement à la mise en œuvre de la ZLECAF, notamment au moyen de guides détaillés étape par étape, de services consultatifs pratiques et de sessions d'information sur les instruments et protocoles clés ;

c) Engager des concertations sur les politiques et dispenser des formations pour promouvoir les investissements transfrontières et une logistique commerciale rentable, y compris des plateformes numériques et des bourses de marchandises pour réduire les asymétries d'informations ;

d) Encourager le développement de chaînes de valeur régionales dans le domaine de l'alimentation et de l'agriculture au moyen d'analyses et de la diffusion d'informations aux différents acteurs des secteurs public et privé sur les possibilités d'investissement et de compétitivité ;

e) Organiser un forum sous-régional sur les questions liées à l'économie bleue, notamment son potentiel de diversification des biens et des services et de mise en œuvre de la ZLECAF, évaluer le potentiel socioéconomique de l'économie bleue et réaliser des analyses de marché pour les petites et moyennes entreprises ;

f) Appuyer ses États membres dans l'élaboration de stratégies nationales en matière de tourisme, conformément aux recommandations énoncées dans la stratégie africaine en la matière, et dispenser une formation sur la production de statistiques touristiques de qualité dans la sous-région.

39. En 2027, le principal résultat attendu dans ce domaine concernera le renforcement de la connectivité et des infrastructures en vue d'une intégration plus poussée.

e) Composante 5 : Activités sous-régionales en Afrique australe

40. Dans le cadre de cette composante, afin d'approfondir l'intégration régionale et de renforcer les capacités des États membres pour qu'ils parviennent à une industrialisation inclusive et durable en vue de réduire la pauvreté et les inégalités en Afrique australe, la CEA entreprendra les activités suivantes :

a) Mener des travaux de recherche et d'analyse sur l'industrialisation inclusive et durable, le développement de la chaîne de valeur, l'intégration régionale et le commerce, le développement du secteur privé, ainsi que la pauvreté et l'inégalité ;

b) Fournir une assistance technique à ses États membres, aux communautés économiques régionales et aux organisations intergouvernementales, et diffuser les meilleures pratiques aux niveaux sous-régional et national ;

c) Élaborer des moyens d'action et des lignes directrices et les diffuser pour promouvoir les échanges commerciaux et une industrialisation durable qui profite à tous, notamment la création de valeur ajoutée, le développement de l'industrie manufacturière et de chaînes de valeur aux niveaux national et sous-régional en Afrique australe ;

d) Aider ses États membres à mettre en œuvre la Vision 2050 de la SADC et son plan stratégique indicatif de développement régional pour 2020-2030 ;

e) Collaborer avec le Bureau régional de l'Union africaine pour l'Afrique australe, la SADC, le Marché commun de l'Afrique orientale et australe, la Banque africaine de développement, la Banque africaine d'import-export, les associations du secteur privé, les conseils d'entreprise et les instituts de recherche afin de renforcer les capacités de mise en œuvre de la politique industrielle, d'accès à l'énergie, de facilitation du commerce et d'intégration économique régionale ;

f) Appuyer l'intégration des considérations relatives aux changements climatiques dans les politiques nationales et sous-régionales d'industrialisation et de commerce et renforcer les capacités de ses États membres et des organismes du secteur privé à exploiter la transformation numérique, la science, la technologie et l'innovation pour accroître les capacités de production, renforcer la résilience et améliorer la compétitivité.

41. En 2027, le principal résultat attendu dans ce domaine concernera la mise en œuvre de l'Accord portant création de la ZLECAf et d'autres accords commerciaux en Afrique australe.

8. Sous-programme 8 : Développement économique et planification

42. Dans le cadre de ce sous-programme, afin de renforcer la planification du développement des pays d'Afrique et d'améliorer leur capacité de formuler et de gérer des politiques publiques efficaces à l'appui de la transformation structurelle et du développement durable, la CEA entreprendra les activités suivantes :

a) Dispenser des formations sur la planification du développement sectoriel, national et régional, y compris à moyen et long terme, et sur les stratégies tenant compte des risques qui permettent de faire face aux conséquences socioéconomiques des crises émergentes ;

b) Promouvoir l'apprentissage par les pairs et la collaboration entre les planificateurs du développement africains par l'intermédiaire de communautés de pratique et élargir l'accès au référentiel numérisé de connaissances de l'Institut africain de développement économique et de planification ;

c) Renforcer la capacité des pays de suivre et d'évaluer la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 ainsi que des cadres nationaux de développement ;

d) Favoriser la création de connaissances, l'échange d'idées et la concertation grâce à des activités de recherche, des programmes de bourses, des séminaires de développement et des échanges de haut niveau, notamment en renforçant la collaboration avec les réseaux universitaires et ceux spécialisés dans la recherche stratégique ;

e) Favoriser l'intégration des questions liées au genre et à la jeunesse, à l'inclusion sociale, à l'emploi, à l'innovation, à la transformation numérique et aux considérations relatives à l'économie verte dans les politiques publiques grâce à des initiatives ciblées de renforcement des capacités.

43. En 2027, les principaux résultats attendus dans ce domaine concerneront le renforcement des capacités institutionnelles en vue d'une mise en œuvre efficace des plans nationaux de développement alignés sur les programmes et agendas régionaux et mondiaux.

9. Sous-programme 9 : Pauvreté et politique socioéconomique

44. Dans le cadre de ce sous-programme, afin d'éliminer l'extrême pauvreté et réduire la pauvreté multidimensionnelle en veillant à ce que ses États membres disposent de politiques et de stratégies fondées sur des données probantes en matière d'investissement social et de création d'emplois productifs, la CEA entreprendra les activités suivantes :

a) Développer des connaissances analytiques, fournir une assistance technique et promouvoir le dialogue et l'apprentissage au niveau régional en matière d'élaboration de politiques et de stratégies sociales nationales visant à réduire la pauvreté multidimensionnelle et à renforcer les systèmes de protection sociale au bénéfice des personnes les plus vulnérables ;

b) Générer des connaissances, fournir une assistance technique et faciliter le dialogue régional sur les stratégies visant à tirer parti des migrations en vue d'un développement inclusif ;

c) Soutenir la mise en œuvre et l'évaluation au niveau régional des accords mondiaux, notamment le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières ⁸, le Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement ⁹, le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement ¹⁰, et la Déclaration d'Addis-Abeba sur la population et le développement en Afrique après 2014 ¹¹ ;

d) Améliorer les connaissances et les compétences de ses États membres en fournissant une assistance technique et en favorisant l'apprentissage et le dialogue au niveau régional sur l'emploi des jeunes, en vue de stimuler la création d'emplois, de tirer parti du dividende démographique et de renforcer la cohésion sociale.

45. En 2027, les principaux résultats attendus dans ce domaine concerneront le renforcement des politiques de l'emploi fondées sur des données probantes

⁸ Résolution de l'Assemblée générale 73/195, annexe.

⁹ A/CONF.197/9, résolution I, annexe II.

¹⁰ A/CONF.171/13/Rev.1, résolution I.

¹¹ ECA/ICPD/MIN/2013/4.

pour tirer parti du dividende démographique de l'Afrique.

II. Projet de budget-programme pour 2027

A. Titre IV Coopération internationale pour le développement

Chapitre 11

Appui du système des Nations Unies à l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons, de l'Union africaine

Programme 9

Appui du système des Nations Unies à l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons – partenariat stratégique pour faire progresser la mise en œuvre

Sous-programme 2

Coordination de l'appui du système des Nations Unies à la mise en œuvre intégrée du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063

Ressources proposées pour 2027 (postes et autres)

- 11.1 Les ressources du budget ordinaire proposées pour 2027 s'élèvent à 1 008 300 dollars, soit une augmentation de 2 700 dollars (0,003 %), et un écart minime, par rapport aux crédits ouverts pour 2026. Cette modification du niveau des ressources est principalement due à des ajustements de prix. L'augmentation proposée doit permettre la mise en œuvre complète, efficiente et efficace des activités approuvées. Des détails supplémentaires sont présentés au tableau 11.1.

Tableau 11.1

Sous-programme 2 : Évolution des ressources financières et des postes (en milliers de dollars des États-Unis)

	Dépenses en 2025	Crédits ouverts pour 2026	Ajustements techniques	Changements			Total	Pourcentage	2027 (prévisions avant actualisation des coûts)
				Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres				
Ressources financières par grande catégorie de dépenses									
Postes	950,5	785,8	–	–	–	–	–	–	785,8
Autres que postes	66,0	219,8	–	–	–	2,7	–	–	222,5
Total	1 016,5	1 005,6	–	–	–	2,7	–	–	1 008,3
(en nombre de postes)									
Postes par catégorie									
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	–	4	–	–	–	–	–	–	4
Agents des services généraux et des catégories apparentées	–	1	–	–	–	–	–	–	1
Total	–	5	–	–	–	–	–	–	5

B. Titre V Coopération régionale pour le développement

Chapitre 18 Développement économique et social en Afrique

Programme 15 Développement économique et social en Afrique

Ressources proposées pour 2027 (postes et autres)

- 18.1 Les ressources du budget ordinaire proposées pour 2027 sont présentées aux tableaux 18.1 et 18.2.
- 18.2 Les ressources globales du budget ordinaire proposées pour 2027, affectées à des postes et autres, s'élèvent à 81 459 200 dollars avant actualisation des coûts, ce qui représente une réduction de 12,84 %, ou 11 997 300 dollars, par rapport aux crédits de 93 456 300 dollars ouverts pour 2025. Cet aménagement s'inscrit tout à fait dans la logique des économies à réaliser à l'échelle de l'Organisation dans le cadre de l'Initiative ONU80. Le niveau de ressources proposé permet à la CEA d'exécuter de manière efficiente et efficace l'intégralité de ses mandats.

Tableau 18.1

Vue d'ensemble : Évolution des ressources financières, par objet de dépense (en milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	Dépenses en 2025	Postes approuvés en 2026	Changements				Total	Pourcentage	2027 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres				
Postes	60 115	53 773	–	–	–	–	–	53 773	
Autres dépenses de personnel	4 399	3 878	–	–	–	–	–	3 878	
Dépenses de représentation	10	25	–	–	–	–	–	25	
Consultants	1 486	1 470	–	–	–	–	–	1 470	
Experts	423	2 284	–	–	–	–	–	2 284	
Voyages du personnel	1 007	1 183	–	–	–	–	–	1 183	
Services contractuels	7 092	8 006	–	–	–	–	–	8 006	
Frais généraux de fonctionnement	4 461	6 257	–	–	–	–	–	6 257	
Fournitures et accessoires	230	739	–	–	–	–	–	739	
Mobilier et matériel	1 986	2 701	–	–	–	–	–	2 701	
Aménagement des locaux	97	187	–	–	–	–	–	187	
Subventions et contributions	1 127	956	–	–	–	–	–	956	
Autres	126	–	–	–	–	–	–	–	
Total	82 556	81 459	–	–	–	–	–	81 459	

Tableau 18.2
Vue d'ensemble : Postes proposés, par catégorie et par classe
 (en nombre de postes)

Catégorie et classe	Changements					Postes proposés pour 2027
	Postes approuvés en 2026	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres	Total	
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur						
SGA	1	–	–	–	–	1
D-2	2	–	–	–	–	2
D-1	15	–	–	–	–	15
P-5	37	–	–	(1)	(1)	36
P-4	64	–	–	–	–	64
P-3	72	–	–	1	1	73
P-2/1	24	–	–	–	–	24
Total partiel	215	–	–	–	–	215
Agents des services généraux et des catégories apparentées						
Administrateurs recrutés sur le plan national	19	–	–	1	1	20
Agents locaux	260	–	–	–	–	260
Total partiel	279	–	–	1	1	280
Total	494	–	–	1	1	495

18.3 L'évolution des ressources non affectées à des postes (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires), par composante et par sous-programme, est présentée au tableau 18.3.

Tableau 18.3
Vue d'ensemble : Évolution des ressources financières par source de financement, composante et sous-programme
 (en milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Composante/sous-programme	Changements						Total	Pourcentage	2027 (prévisions avant actualisation des coûts)
	Dépenses en 2025	Crédits ouverts pour 2026	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres	Total			
A. Organes directeurs	395	505	–	–	–	–	–	505	
B. Direction exécutive et administration	9 309	9 143	–	–	–	–	–	9 143	
C. Programme de travail									
1. Politiques macroéconomiques, financement et gouvernance	4 038	4 654	–	–	–	–	–	4 654	
2. Intégration régionale et commerce	3 522	3 205	–	–	–	–	–	3 205	
3. Technologie, innovation, connectivité et développement des infrastructures	2 338	2 422	–	–	–	–	–	2 422	
4. Données et statistiques	4 902	4 674	–	–	–	–	–	4 674	
5. Changements climatiques, sécurité alimentaire et ressources naturelles	3 997	2 999	–	–	–	–	–	2 999	

Composante/sous-programme	Dépenses en 2025	Crédits ouverts pour 2026	Changements				Total	Pourcentage	2027 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres				
6. Autonomisation des femmes et des jeunes	1 086	1 100	–	–	–	–	–	1 100	
7. Activités sous-régionales pour le développement									
a) Activités sous-régionales en Afrique du Nord	3 236	3 369	–	–	–	–	–	3 369	
b) Activités sous-régionales en Afrique de l'Ouest	2 954	3 369	–	–	–	–	–	3 369	
c) Activités sous-régionales en Afrique centrale	3 622	3 966	–	–	–	–	–	3 966	
d) Activités sous-régionales en Afrique de l'Est	2 521	3 469	–	–	–	–	–	3 469	
e) Activités sous-régionales en Afrique australe	2 744	3 447	–	–	–	–	–	3 447	
Total partiel (sous-programme 7)	15 077	17 620	–	–	–	–	–	17 620	
8. Développement économique et planification	1 643	2 667	–	–	–	–	–	2 667	
9. Pauvreté et politiques socioéconomiques	3 500	2 400	–	–	–	–	–	2 400	
Total partiel, C	40 103	41 741	–	–	–	–	–	41 741	
D. Appui aux programmes	32 748	30 070	–	–	–	–	–	30 070	
Total partiel, 1	82 556	81 459	–	–	–	–	–	81 459	

2) Ressources extrabudgétaires

Composante/sous-programme	Dépenses en 2025	2026 (estimations)	Changement	Pourcentage	2027 (estimations)
A. Organes directeurs	–	–	–	–	–
B. Direction exécutive et administration	1 235	843	(162)	(19)	681
C. Programme de travail					
1. Politiques macroéconomiques, financement et gouvernance	314	2 601	(1 470)	(57)	1 131
2. Intégration régionale et commerce	4 056	2 479	(35)	(1)	2 444
3. Technologie, innovation, connectivité et infrastructures	893	570	(570)	(100)	–
4. Données et statistiques	2 404	3 956	(2 335)	(59)	1 621
5. Changements climatiques, sécurité alimentaire et ressources naturelles	2 334	5 514	(653)	(12)	4 861
6. Autonomisation des femmes et des jeunes	–	–	–	–	–
7. Activités sous-régionales au service du développement					
a) Activités sous-régionales en Afrique du Nord	169	170	(170)	(100)	–
b) Activités sous-régionales en Afrique de l'Ouest	65	–	–	–	–
c) Activités sous-régionales en Afrique centrale	–	–	–	–	–

<i>Composante/sous-programme</i>	<i>Dépenses en 2025</i>	<i>2026 (estimations)</i>	<i>Changement</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>2027 (estimations)</i>
d) Activités sous-régionales en Afrique de l'Est	340	92	(92)	(100)	–
e) Activités sous-régionales en Afrique australe	–	205	(205)	(100)	–
Total partiel (sous-programme 7)	574	467	(467)	(100)	–
8. Développement économique et planification	1 052	2 943	(514)	(17)	2 429
9. Pauvreté et politiques socioéconomiques	1 302	–	–	–	–
Total partiel, C	12 930	18 530	(6 044)	(33)	12 486
D. Appui aux programmes	7 667	9 211	2 928	32	12 139
Total partiel, 2	21 832	28 584	(3 278)	(12)	25 306
Total	104 388	110 043	(3 278)	(34)	106 765

18.4 Les postes proposés (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires), par source de financement, composante et sous-programme, sont présentés au tableau 18.4.

Tableau 18.4

Vue d'ensemble : Postes proposés, par source de financement, composante et sous-programme

(en nombre de postes)

1) *Budget ordinaire*

<i>Composante/sous-programme</i>	<i>Changements</i>				<i>Total</i>	<i>Postes proposés pour 2027</i>
	<i>Postes approuvés en 2026</i>	<i>Ajustements techniques</i>	<i>Nouveaux mandats et mandats élargis</i>	<i>Autres</i>		
A. Organes directeurs	–	–	–	–	–	–
B. Direction exécutive et administration	50	–	–	5	5	55
C. Programme de travail						
1. Politiques macroéconomiques, financement et gouvernance	31	–	–	–	–	31
2. Intégration régionale et commerce	22	–	–	–	–	22
3. Technologie, innovation, connectivité et développement des infrastructures	15	–	–	–	–	15
4. Données et statistiques	34	–	–	–	–	34
5. Changements climatiques, sécurité alimentaire et ressources naturelles	16	–	–	–	–	16
6. Autonomisation des femmes et des jeunes	6	–	–	–	–	6
7. Activités sous-régionales pour le développement						
a) Activités sous-régionales en Afrique du Nord	18	–	–	–	–	18
b) Activités sous-régionales en Afrique de l'Ouest	18	–	–	–	–	18
c) Activités sous-régionales en Afrique centrale	20	–	–	(1)	(1)	19
d) Activités sous-régionales en Afrique de l'Est	18	–	–	–	–	18

Composante/sous-programme	Changements				Total	Postes proposés pour 2027
	Postes approuvés en 2026	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres		
e) Activités sous-régionales en Afrique australe	18	–	–	–	–	18
Total partiel (sous-programme 7)	92	–	–	(1)	(1)	91
8. Développement économique et planification	5	–	–	–	–	5
9. Pauvreté et politiques socioéconomiques	12	–	–	1	1	13
Total partiel, C	233	–	–	(1)	(1)	232
D. Appui aux programmes	211	–	–	(4)	(4)	207
Total partiel, 1	494	–	–	1	1	495

2) Ressources extrabudgétaires

Composante/sous-programme	2026 (estimations)	Changement	2027 (estimations)
A. Organes directeurs	–	–	–
B. Direction exécutive et administration	4	–	4
C. Programme de travail			
1. Politiques macroéconomiques, financement et gouvernance	1	–	1
2. Intégration régionale et commerce	5	–	5
3. Technologie, innovation, connectivité et développement des infrastructures	–	–	–
4. Données et statistiques	4	–	4
5. Changements climatiques, sécurité alimentaire et ressources naturelles	4	–	4
6. Autonomisation des femmes et des jeunes	–	–	–
7. Activités sous-régionales au service du développement	–	–	–
a) Activités sous-régionales en Afrique du Nord	–	–	–
b) Activités sous-régionales en Afrique de l'Ouest	–	–	–
c) Activités sous-régionales en Afrique centrale	–	–	–
d) Activités sous-régionales en Afrique de l'Est	–	–	–
e) Activités sous-régionales en Afrique australe	–	–	–
8. Développement économique et planification	20	–	20
9. Pauvreté et politiques socioéconomiques	–	–	–
Total partiel, C	34	–	34
D. Appui aux programmes	39	13	52
Total partiel, 2	77	13	90

<i>Composante/sous-programme</i>	<i>2026 (estimations)</i>	<i>Changement</i>	<i>2027 (estimations)</i>
Total	571	14	585

Ressources extrabudgétaires

- 18.5 Comme il ressort des tableaux 18.3 2) et 18.4 2), les ressources extrabudgétaires s'élèvent au total à 25 306 000dollars. Elles seront affectées au financement d'activités de coopération technique et au renforcement des capacités des membre de la CEA dans les domaines prioritaires suivants : élargir la marge de manœuvre budgétaire ; faire progresser la transformation économique structurelle de l'Afrique ; tirer parti des « minéraux verts » et de la Zone de libre-échange continentale africaine pour renforcer les chaînes de valeur régionales et la mobilisation des ressources nationales dans la perspective d'une industrialisation inclusive et durable ; renforcer la gestion des risques climatiques et la résilience parmi les membres de la Commission Climat des États insulaires d'Afrique ; favoriser l'intégration et l'innovation des données ; soutenir la numérisation des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil ; mettre en œuvre l'Initiative internationale pour le climat.
- 18.6 À partir de 2027, la CEA prendra la direction de la plateforme administrative commune en Éthiopie. La phase initiale, qui consistera à intégrer au sein de la CEA les fonctions administratives du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine, comportera 13 postes pour un coût estimé à 1,97million de dollars, auxquels s'ajouteront 0,122 million de dollars de dépenses non affectées à des postes. Les enseignements tirés de cette première phase de regroupement éclaireront l'intégration à venir, prévue à partir de 2028, d'autres entités du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies. Cette démarche progressive vise à regrouper au sein d'une plateforme unifiée les fonctions relatives à l'administration, aux finances, aux ressources humaines, à l'informatique, à l'approvisionnement, à la logistique et au protocole. L'objectif est de rationaliser les opérations et de réduire les coûts administratifs dans l'ensemble du Secrétariat de l'Organisation. Grâce à des économies d'échelle et au regroupement de capacités actuellement fragmentées, le modèle de plateforme administrative commune devrait permettre de réaliser des gains d'efficacité et de réduire ainsi les dépenses opérationnelles tout en renforçant l'efficacité globale des programmes.
- 18.7 La réduction prévue de 4 027 900 dollars est principalement due à l'expiration de 17 des 30 subventions actives en 2026. Des efforts sont en cours pour mobiliser des ressources extrabudgétaires supplémentaires en 2026 et 2027. Il s'agit d'activités ciblées de sensibilisation auprès de partenaires tels que des fondations, et d'échanges sous la forme de tables rondes axées sur le programme. La mobilisation des ressources se heurte toutefois à des écueils de taille, notamment la réduction continue des budgets que les donateurs consacrent à l'aide publique au développement, les contraintes budgétaires plus générales et une concurrence croissante pour l'obtention de financements limités dans le contexte financier mondial actuel. Des partenaires de longue date, tels que le Canada, ont également fait part de réductions possibles de leur aide publique au développement de l'ordre de 10 % à 15 %, ce qui pourrait avoir des répercussions sur les perspectives de collaboration et de soutien au-delà de 2026. Les conséquences du retrait des États-Unis d'Amérique de la CEA sur la collaboration avec des fondations et partenaires basés aux États-Unis restent incertaines, bien qu'il n'existe actuellement aucun partenariat extrabudgétaire direct avec les États-Unis. En conséquence, la Commission intensifie et diversifie ses activités de partenariat, notamment en collaborant avec des fonds pour le climat et des institutions de financement du

développement. À ces activités s'ajoute le processus intégré de planification et d'utilisation des ressources lancé en 2025 afin d'accroître l'efficacité et l'efficacité des projets et des subventions extrabudgétaires.

- 18.8 Les ressources extrabudgétaires au titre du présent chapitre sont soumises à la supervision du Secrétaire exécutif de la CEA, qui a reçu délégation de pouvoir du Secrétaire général.

C. Titre V Coopération régionale pour le développement

Chapitre 23 Programme ordinaire de coopération technique

Ressources proposées pour 2027 (postes et autres)

- 23.1 Le programme ordinaire de coopération technique de la CEA sert à soutenir les pays africains dans leurs initiatives de renforcement des capacités. Il vise à favoriser un développement économique et social inclusif et durable en accélérant l'exécution du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons, de l'Union africaine.
- 23.2 Les activités du programme ordinaire de coopération technique complètent celles du programme 15 (Développement économique et social en Afrique). Dans le cadre de la prestation de ses services de renforcement des capacités, la CEA favorisera les synergies à l'échelle du système, les initiatives stratégiques, la concertation sur les politiques, les services consultatifs en matière de politiques, le développement des compétences, ainsi que la facilitation et la gestion des connaissances.
- 23.3 Dans ce contexte, le programme de travail de la CEA, décliné en neuf sous-programmes, s'articule autour de cinq domaines stratégiques prioritaires et de deux domaines transversaux. Les domaines stratégiques prioritaires sont les suivants : les politiques macroéconomiques, le financement du développement et la gouvernance économique ; l'intégration régionale, la diversification économique et l'industrialisation ; le développement des infrastructures, notamment énergétiques ; la technologie, l'innovation et la connectivité ; les changements climatiques et la sécurité alimentaire. Les domaines transversaux sont les données et les statistiques, d'une part, les dimensions sociales, dont le genre, d'autre part.
- 23.4 Les ressources du budget ordinaire proposées pour 2027 s'élèvent à 12 031 400 dollars, soit une augmentation de 226 500 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2026. Des détails supplémentaires sont présentés au tableau 23.1.

Tableau 23.1
Vue d'ensemble : Évolution des ressources financières, par objet de dépense
(en milliers de dollars des États-Unis)

	Dépenses en 2025	Crédits ouverts pour 2026	Changements		2027 (estimations)
			Montant	Pourcentage	
Autres dépenses de personnel	2 149,8	4 202,2	–	–	4 202,2
Consultants et experts	2 684,5	2 016,8	–	–	2 016,8
Voyages des représentants	2,2	–	–	–	–
Voyages officiels	1 021,2	412,5	–	–	412,5
Services contractuels	1 229,3	509,5	--	--	509,5
Frais généraux de fonctionnement	487,4	–	–	–	–
Fournitures et accessoires	–	–	–	–	–
Mobilier et matériel	49,3	–	–	–	–
Bourses, subventions et contributions	1 860,6	4 663,9	226,5	4,8	4 890,4
Total	9 484,1	11 804,9	226,5	1,9	12 031,4